

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2025

Présents : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Jean-Joël BODIN, Stéphane BOUILLON, Nicolas CHAUDET, Daniel FAURE.

Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU, Nathalie DUCHIRON, Claude LOISEAU, Nadège GERBIER.

Absents excusés : M. Benoît BRIDIER, Francis BONNIN, François TURPIN

Absent : M. Sylvain GOUGEON

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle LUCAZEAU

Date de Convocation : 15 juillet 2025

Le procès-verbal de la réunion du 24 JUILLET 2025 n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire commence l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- ✓ SEMIS - ENGAGEMENTS FINANCIERS

SEMIS - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Délibération n°2025180901

Conformément à la convention de rénovation signée le 10 juin 1993, la société d'Économie Mixte Immobilière de la Saintonge (SEMIS) présente les comptes de résultat de l'année précédente soit l'année 2024 ainsi que le rapport général certifié conforme du Commissaire aux Comptes.

Conformément à l'article 1523-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement financier pris lors de la création des 5 logements locatifs sociaux situés n° 3 rue de Saintes

La situation au 31 décembre 2024 s'élève à :

Engagement conventionnel au 31/12/2023 : - 5 795,60 €

Bénéfice au 31/12/2024 : 10 967,43 €

Engagement conventionnel au 31/12/2024 : 5 171,83 €

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les comptes tel que présentés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : **VALIDE** cette proposition

CHEMIN LOTISSEMENT BEAUPREAU

Délibération n°2025180902

Considérant la demande écrite reçue le 30 mai 2025 de Monsieur et Madame LEPETITICOLIN pour la parcelle AL 295 qui borde sa propriété. Ils voudraient acheter une partie de ce terrain pour accéder à certains murs, qui sont affaiblis pour éviter tout accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents.

- Décide de céder 113 m² à Monsieur et Madame LEPETITICOLIN au prix de 5€ le m², les

frais de géomètre et de notaire restant à leur charge.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

PROGRAMMES VOIRIES 2025

Délibération n°2025180903

Dans la continuité des travaux de réfection de la voirie Monsieur le Maire présente les devis des voies pour lesquelles des travaux sont à prévoir en 2025 :

- Rue des Balais pour un montant de 79 327,20 € TTC
- Rue de Chez Coutant pour un montant de 71 038,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE à l'unanimité des membres présents

- De valider le devis pour la Rue de Chez Coutant sous réserve des nouveaux montants à réactualiser.

AUGMENTATION DU PRIX DE LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération n°2025180904

Monsieur le Maire présente un récapitulatif du prix facturé pour un repas enfants et adultes dans les communes voisines. Il suggère au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas pour les enseignants et les enfants.

Après discussion, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- De revaloriser à 3 € le prix du repas des enfants au 1^{er} janvier 2026.
- D'augmenter à 5,20 € le prix du repas des adultes au 1^{er} janvier 2026.

PARTICIPATION CONJOINTE AVEC LA MAIRIE DE SAINT SIMON DE PELLOUAILLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CITERNE INCENDIE AU CHEMIN DE LA CROISÉE

Délibération n°2025180905

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de couvrir par un système de défense incendie au chemin de la Croisée.

Monsieur le Maire indique qu'il avait convenu avec Monsieur BERTHELOT, Maire de Saint Simon de Pellouaille, que tous les frais générés par cette installation seraient partagés à part égale.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'établir une convention avec la commune de Saint Simon de Pellouaille pour régler les différents frais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention bipartite avec la commune de Saint Simon de Pellouaille pour tous les frais occasionnés pour l'installation d'une citerne incendie au chemin de la Croisée.
- De préciser que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2025 - section dépenses d'investissement - article 2158.

INFORMATIONS

- ❖ Balade thermographique : La communauté de commune en partenariat avec le CRER propose d'organiser une balade thermographique pendant l'hiver sur la commune de

Rioux. Cela permettrait aux habitants de voir les déperditions de chaleur de plusieurs bâtiments et informé les usagers des différents services de rénovation de l'habitat. La date retenue est le jeudi 4 décembre en fonction de la météo.

- ❖ Élection : Les prochaines élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2026.
- ❖ Rue de Saintes : Nous sommes dans l'attente de la convocation pour la signature du terrain à côté du garage. Une étude de sol devait être réalisée avant le passage devant le notaire.
- ❖ Cimetière : Nous avons validé le nouveau plan de l'ancien cimetière concernant le remplacement des tombes reprises. Au total il y aura 13 emplacements doubles et 72 emplacements simples. La nouvelle disposition permettra de mieux circuler dans les allées.
- ❖ Insécurité : Suite au vol d'une voiture sur la place de la mairie et de plusieurs tentatives d'effractions sur d'autres, la question de l'installation de caméras pose débat auprès du conseil. La mairie étudie plusieurs devis sur cette implantation.
- ❖ Étang : Le vendredi 12 septembre a eu lieu une visite sur le terrain de l'étang des brousses. Cette visite avait pour but que les conseillers puissent poser leurs questions aux propriétaires. La question de l'achat de ses parcelles sont partagées au sein du conseil. Plusieurs points sont à éclaircir avant toutes propositions (l'assurance, le coût de l'évacuation de l'ancien bâtiment, l'entretien de l'espaces verts, SAFER...)

Fin de la séance à 21 h 50

PROCHAIN CONSEIL LE 30 OCTOBRE 2025 A 20 h 30

Le secrétaire de Séance,
Madame Gaëlle LUCAZEAU

Le Maire,
Monsieur Philippe SOULISSE

INTERVENTION

Monsieur et Madame Boursier ont pris la parole lorsque le conseil était clôturé. Ils ont fait part au conseil de son mécontentement par rapport à la demande qu'il avait fait depuis plusieurs années concernant la révision simplifiée de leur parcelle « rue de chez Garnier » pour la construction d'une maison où leur fils viendrait habiter. En effet suite à la vérification sur notre base de données il s'est avéré que le terrain était en partie en jardins remarquables et qu'il était impossible de construire dessus. D'après leurs renseignements auprès de différents organismes pour la révision simplifiée de leurs parcelles cela coûterait environ 2 000 € sans enquête publique or lors de la délibération plusieurs terrains ont été proposés pour la révision alors qu'ils avaient demandé uniquement le leur.

Monsieur le Maire prend la parole et explique qu'en accord avec la DDTM et le bureau d'étude il n'est pas possible de mettre uniquement un terrain en révision car cela serait un intérêt

particulier alors que nous travaillons pour le bien commun de la commune. Il précise que les communes où se sont renseignés Monsieur et Madame BOURSIER sont en carte communale (cette prescription de jardin n'existe pas en carte communale) et que l'autre commune est en cours de révision de leur PLU. La révision de notre PLU sera dans environ 2 ans en accord avec le SCOT.